

Département de MAINE ET LOIRE
 Arrondissement de Saumur
 Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 24 mars 2022

Convocation du 17/03/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 28/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Anne MAYER.

Absent : Christophe GAIGNON

Bon pour pouvoir :

DCM 2022-14 VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Madame le Maire propose le versement des subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2022
A.D.M.R.	900 €
A.P.E. La Breille	250 €
Musique de Brain	200 €
ACAS USEP	200 €
ADAPEI La Breille	150 €
Société La Joyeuse	200 €
EVS Nord Saumurois Brain sur Allonnes	343,13 €
MFR BOURGUEIL	150 €
TOTAL	2393,13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **ACCEPTE** la proposition de Madame le Maire.

Pour copie certifiée conforme,
 LA BREILLE LES PINS, le 25/03/2022
 Le Maire,
 Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture de Saumur, le 28/03/2022
 Et de la publication le 28/03/2022



Accusé de réception en préfecture
 049-214900458-20220328-DCM2022-14-DE
 Date de télétransmission : 28/03/2022
 Date de réception préfecture : 28/03/2022